



Festival du Film Court de l'Isle-Adam

Édition spéciale – Films francophones – 24-26 septembre 2021

BULLETIN D'INSCRIPTION

Conditions d'éligibilité

Courts-métrages réalisés après mai 2019.

Durée maximum 15 minutes (générique inclus).

Date limite d'envoi des films et du bulletin d'inscription : dimanche 30 mai.

Les informations renseignées ci-après seront utilisées dans le programme du festival, veuillez le remplir avec soin.

Coordonnées (1 seul contact par film)

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Fonction : _____

Informations sur le film

Titre : _____

Durée : _____

Date de réalisation : _____

Réalisateur : _____

Scénariste : _____

Principaux membres du casting : _____

Société de production (ou autoproduit) : _____

Premier film : OUI NON

Film d'école : OUI NON

Synopsis (5 lignes maximum, ces informations seront lisibles sur le programme) :

Si votre film fait partie de la sélection officielle, nous vous demandons qu'au moins une personne de l'équipe du film soit présente le jour de la remise des prix le dimanche 26 septembre. Nous vous précisons cependant que vos frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas pris en charge par le festival.

En signant, vous certifiez avoir pris connaissance du règlement ci-après. Vos nom et prénom font fi de signature.

Date : _____

Prénom et Nom : _____



Festival du Film Court de l'Isle-Adam

Édition spéciale – Films francophones – 24-26 septembre 2021

RÈGLEMENT

Cette édition spéciale du Festival du Film Court aura lieu du 24 au 26 septembre 2021 au Cinéma Le Conti de l'Isle-Adam (95290). Ce festival est organisé par l'association Ephemér'ID. Il est ouvert à toutes les réalisations et productions de courts-métrages francophones. Un même réalisateur peut présenter plusieurs films pour la présélection, mais un seul film pourra être retenu pour la sélection officielle.

1. Conditions de participation

Sont acceptés les films de fiction et d'animation d'une durée maximale de **15 minutes** (générique inclus).

Ils doivent être obligatoirement produits après **mai 2019**.

Langue : **français obligatoire**.

Format de projection, en cas de sélection : **fichier DCP obligatoire**.

Les films **publicitaires**, **documentaires**, **expérimentaux** ou **industriels** ne sont pas admis.

2. Inscription

Chaque participant doit compléter le bulletin d'inscription (disponible sur www.ffcia.com) et l'envoyer par mail à l'adresse suivante festfilmcourt.ia@gmail.com avec un lien de visionnage de son film (en liens Vimeo, Youtube ou fichier WeTransfer, ...).

Un accusé de réception de votre dossier vous sera envoyé dans les plus brefs délais.

Date limite d'inscription : **dimanche 30 mai 2021**.

3. Sélection

Les décisions du comité de sélection seront communiquées par mail et consultables sur le site internet du festival à partir du **1^{er} juillet** et sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) du festival.

Tout film inscrit et retenu pour la compétition ne pourra être retiré de la sélection. Le cas échéant, le bureau de l'association se réserve le droit d'un recours en justice pour réclamer tout dédommagement jugé utile et nécessaires.

4. Envoi des DCP

Les courts-métrages sélectionnés sont à nous envoyer au format **DCP** au plus tard le **15 août**. L'adresse de l'envoi vous sera communiquée par mail en même temps que l'annonce de sélection de votre court-métrage.

Si votre film n'est pas envoyé en format DCP, un montant de **25€** vous sera demandé afin que nous le fassions nous-même, sous peine que votre film **ne soit pas diffusé**.

5. Autorisation de publication

Les **données** et **photos** (libres de droit) fournies par l'équipe du film seront utilisées dans **diverses publications** (catalogue du festival, site internet, réseaux sociaux) et seront susceptibles de faire l'objet de corrections ou modifications préalablement à leur publication.

Les photos vous seront demandées si votre film est sélectionné et seront à envoyer par mail rapidement.

Leur transmission implique **l'autorisation** au bénéfice d'Ephemér'ID, à titre gratuit, de les utiliser dans ce cadre.

6. Invitation

Chaque personne ayant un film en compétition officielle est **invitée** à toutes les séances et aux événements du Festival (dans la limite de 2 personnes par film).

Si votre film fait partie de la sélection officielle nous vous demandons qu'au moins une personne de l'équipe du film soit présente le jour de la remise des prix le **dimanche 26 septembre**. Nous vous précisons cependant que vos frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas pris en charge par le festival.

7. Prix

Il sera notamment décerné :

- Prix du Meilleur Film
- Prix du Meilleur Scénario original
- Prix de la Meilleure interprétation Féminine
- Prix de la Meilleure interprétation Masculine
- Prix du Meilleur Son
- Prix de la Meilleure Musique
- Prix du Meilleur Premier Film
- Prix du Meilleur Film d'Animation
- Prix du Public
- Prix du Jeune Public
- Prix du Très Jeune Public
- Bisous du Jury

Chaque gagnant recevra un **trophée** du Festival qui sera délivré par un des membres du jury.

8. Diffusion et droits

Les participants cèdent au Festival, sans contrepartie, le **droit de reproduction des photographies, des extraits** des films sélectionnés (dans la limite de 10% de la durée du film) pour diffusion dans les publications du Festival, dans la presse, sur les chaînes de télévision et sur internet.

9. Assurance

Le Festival prend en charge, uniquement pour les films sélectionnés, les **frais d'assurance**, pendant la durée du Festival et sur les lieux de la manifestation. En cas de perte ou de détérioration pendant le Festival, la responsabilité de celui-ci n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.

10. Litiges

La participation au Festival implique **l'acceptation sans réserve** des termes du présent **règlement**.

Ne seront pris en considération que les inscriptions complètes, dûment et clairement **remplies et signées**.

L'association Ephemer'ID détermine l'ordre et les dates de projection de chaque film sélectionné. Ces choix ne pourront faire l'objet **d'aucune contestation**.

En cas de litige, le président de l'association a le pouvoir de régler tous les cas non prévus par le présent règlement.

Tout non-respect de ce règlement entraînera **l'élimination** du court métrage à tout moment.

En cas de litige, seul le texte français pourra servir de référence.

L'association organisatrice du Festival, se réserve le droit de modifier ou d'annuler purement et simplement le Festival en raison de tout événement indépendant de sa volonté.

11. Edition spéciale

Au vu de la situation actuelle, cette édition est considérée comme spéciale. Cela implique donc la possibilité d'une **annulation** ou d'une possible version virtuelle sur internet.

Certains événements sont ainsi modifiés. Le repas généralement prévu le dimanche midi avec rencontre avec les membres du jury est annulé. Le pot final qui a lieu après la remise des prix aura lieu en plus petit comité que prévu.